



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

La Ministre

Réf. CAB/EG/DB/2013/7391/M

Paris, le - 6 JAN. 2014

de Monsieur le Président, *de Jean-Pierre*,

Par lettre du 23 octobre 2013, vous avez bien voulu me transmettre les éléments d'inquiétude qui vous avaient été communiqués par MM. Didier DEMAZIERE et Laurent WILLEMEZ au sujet des dotations allouées aux universités.

Les arbitrages sur le niveau de la réserve de précaution appliquée aux crédits de mon ministère ont été rendus tardivement mi-décembre – mais à l'avantage des établissements – et les moyens attribués aux universités et aux écoles ont pu être présentés au Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche (CNESER) des 16 et 17 décembre derniers.

Je suis donc maintenant en mesure de vous indiquer que les dotations allouées aux universités en 2014 sont toutes en hausse, parfois jusqu'à + 3 % pour celles qui ont bénéficié d'importantes créations d'emplois en 2013.

Plus généralement, je vous remercie de me donner ainsi l'occasion de préciser quels sont les moyens nouveaux destinés aux universités et aux établissements publics d'enseignement supérieur qui font d'ores-et-déjà l'objet d'une programmation pluriannuelle, conformément à l'article 4 de la loi d'orientation sur l'enseignement supérieur et la recherche.

*

Avant d'évoquer les quatre volets de cette programmation pluriannuelle en matière d'emplois, de déprécarisation des personnels, de compensation boursière et d'investissement immobilier, je voudrais évoquer la question de l'actualisation annuelle de la dotation de masse salariale attribuée aux établissements.

Si les mesures générales – notamment la hausse du taux de cotisation pour pensions en 2013 – sont toujours compensées auprès des établissements à l'euro près, il existe une difficulté que je ne veux pas esquiver : celle du glissement vieillesse technicité (GVT).

.../...

Monsieur Jean-Pierre SUEUR
Sénateur du Loiret
Président de la Commission des lois du Sénat
SÉNAT
15, rue de Vaugirard
75291 PARIS Cedex 06

J'ai eu l'occasion de le répéter à plusieurs reprises : parmi les lacunes qui ont caractérisé l'accèsion aux responsabilités et compétences élargies (RCE) figure notamment l'absence de dispositif clair et transparent de financement du GVT « subi » par les universités. Si chacun convient qu'à terme, les établissements ont vocation à prendre en charge leur GVT en tant qu'il résulte de leurs choix en matière de ressources humaines, il est incontestable qu'à court terme, la structure en emplois et la pyramide des âges de chacun d'entre eux détermine un niveau de GVT sur lequel il n'a qu'une prise limitée. C'est la raison pour laquelle j'ai fait en sorte qu'en 2012 comme en 2013, la moitié du GVT solde positif constaté dans les établissements soit financé (soit respectivement 18 et 29 M€ sur des totaux de 36 et 58 M€) par une dotation exceptionnelle en fin d'année, sans que soient réduites symétriquement les dotations des établissements qui enregistrent un GVT négatif.

Ce dispositif *ad hoc* a permis aux établissements de faire face à l'augmentation de leurs dépenses de masse salariale. Je suis cependant consciente qu'il gagnerait à être formalisé sous la forme d'un accompagnement pluriannuel pendant un laps de temps suffisant. C'est la raison pour laquelle j'ai engagé une concertation en ce sens avec les conférences représentant les établissements, de telle sorte que nous puissions essayer de mettre en place un tel accompagnement – qui n'existe aujourd'hui vis-à-vis d'aucun établissement public – dans le cadre du prochain budget triennal.

*

Au-delà de ces mesures, la programmation pluriannuelle des moyens nouveaux repose sur quatre plans complémentaires.

En premier lieu, comme vous le savez, 5 000 emplois seront créés dans l'enseignement supérieur sur les années 2013-2017 au service de la réussite des étudiants, notamment en Licence. D'ores-et-déjà, les 1 000 emplois attribués aux établissements au titre de l'année 2013 leur ont permis de consolider ou de lancer des initiatives remarquables, en termes par exemple d'orientation et d'accompagnement des étudiants, d'innovation pédagogique ou de développements numériques.

Les critères appliqués pour déterminer la répartition de ces emplois, au titre de 2013 comme de 2014, ont fait l'objet d'une concertation approfondie avec la Conférence des présidents d'université et ont été présentés au Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche (CNESER). J'ai tenu à ce qu'ils soient transparents et incontestables. Sur l'ensemble de la période 2013-2017, les deux tiers environ (65 %) de ces emplois seront attribués au vu des sous-dotations relatives mesurées par le système d'allocation des moyens tandis que le tiers restant (35 %) seront alloués à travers les contrats de sites – chaque site se voyant attribuer un quantum d'emploi en fonction des effectifs en Licence de ses établissements.

Je voudrais insister sur l'effort exceptionnel que représentent ces créations de postes dans un contexte de stabilité de l'emploi public total et de redressement nécessaire des comptes publics. Il faut ici mesurer très concrètement que ces emplois créés dans l'enseignement supérieur ont pour contrepartie des suppressions d'emplois dans d'autres domaines de l'action publique.

Le deuxième plan pluriannuel concerne la déprécarisation des personnels contractuels, avec la titularisation en quatre ans de tous les agents éligibles aux mesures prévues par la loi du 12 mars 2012, soit 8 400 personnes au total.

Ce plan, qui a déjà bénéficié à près de 1 750 personnes en 2013 et se poursuivra de 2014 à 2016 à raison d'environ 2 200 titularisations par an, fait l'objet d'un financement auprès des universités et des établissements. Le projet de loi de finances pour 2014 prévoit ainsi d'y consacrer 29 M€, dont 19 M€ ont déjà été notifiés aux établissements et seront délégués dès les premiers jours de la gestion 2014.

Le troisième volet de cette programmation pluriannuelle consiste dans la mise en œuvre de la « compensation boursière réelle » auprès des établissements. Comme vous le savez, les exonérations de droits de scolarité dont bénéficient les étudiants boursiers sont aujourd'hui réputées compensées via le système d'allocation des moyens SYMPA. Mais il existe de fait un écart entre la dotation théorique calculée par le modèle et la dotation réelle attribuée aux établissements.

En accord avec les conférences représentant les établissements, j'ai proposé de sortir cette compensation boursière du système d'allocation des moyens pour qu'elle soit versée aux universités et aux écoles sur la base des effectifs réellement constatés. Cette réforme importante, destinée à soutenir les établissements qui accueillent de nombreux boursiers et jouent de ce fait un rôle majeur de démocratisation de l'accès aux études supérieures, sera mise en œuvre sur quatre ans, un premier palier étant franchi dès 2014 puisque les deux tiers environ des universités verront leur dotation de fonctionnement progresser tandis que le tiers restant se verra garantir sa stabilité.

Le quatrième pilier de cette programmation a trait aux investissements immobiliers et mobilise l'ensemble des enveloppes qui leur sont consacrées.

Les crédits destinés à la mise en sécurité et à l'accessibilité des bâtiments, tout d'abord, sont en forte hausse puisqu'après avoir été abaissés à 10 M€ en 2012 dans le dernier budget préparé par l'ancien Gouvernement, j'ai obtenu qu'ils progressent à 20 M€ en 2013 puis 25 M€ en 2014.

L'opération Campus, ensuite, a fait l'objet d'une réorientation importante en début d'année, qui a notamment permis de sortir du « tout PPP » pour laisser aux sites universitaires la liberté de recourir aux modalités de commande publique de leur choix. Grâce aux prêts à faible taux d'intérêt que nous avons obtenus de la Banque européenne d'investissement et de la Caisse des dépôts et consignations, ce sont désormais les deux tiers des opérations financées sur ce programme qui seront réalisées suivant les règles de la maîtrise d'ouvrage publique traditionnelle.

Enfin, le Premier ministre a annoncé le lancement d'une nouvelle génération de contrats de projets Etat-Région (CPER) pour la période 2015-2020, qui sera précédée d'une année exceptionnelle de prolongation de l'actuel CPER 2007-2013 en 2014 dotée de 100 M€ pour accélérer et achever les opérations les plus urgentes.

*

Ces moyens nouveaux viendront soutenir et accompagner les établissements dans la mise en œuvre des priorités issues de la loi d'orientation du 22 juillet dernier. Avec le budget triennal 2015-2017, dont la préparation débutera dès les prochaines semaines, et avec les principes directeurs de la réforme du système d'allocation des moyens aux universités (SYMPA) aujourd'hui bien engagée, ils constitueront le volet « Moyens » de la stratégie nationale d'enseignement supérieur qui sera présentée au Parlement dans le courant de l'année 2014.

Dans le contexte économique et budgétaire difficile que nous connaissons tous, cette programmation pluriannuelle constitue une grande chance pour notre enseignement supérieur, et au-delà, pour la jeunesse de notre pays. Cet investissement en faveur de la réussite des étudiants, qui est aussi un investissement en faveur de la croissance et du progrès, à l'heure où de nombreux secteurs de l'action publique doivent consentir des économies, nous oblige collectivement. J'ai eu l'occasion, à plusieurs reprises, de le rappeler à la communauté académique, qui a toute la confiance du Gouvernement pour réussir les transformations concertées lors des Assises de l'enseignement supérieur et la recherche et prévues par la loi du 22 juillet dernier.

En espérant que ces éléments précis répondront aux préoccupations que vous avez bien voulu relayer, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Très amicalement,



Geneviève FIORASO